



Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **27 Octobre 2020 à 19 H. à la salle polyvalente de Liepvre**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,

M. Denis PETIT
Mme Josiane DOLL

Le Conseiller de Rombach-le-Franc

M. Jean-Luc FRECHARD

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Rémy VOINSON
Mme Régine ORSATI

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

Mme Noëllie HESTIN
Mme Camille IMHOFF
M. Niels KRUGER
Mme Gaëlle SKOCIBUSIC
M. Mickaël MERCIER
M. Thomas RUSTENHOLZ
M. Claude ABEL

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absente excusée :

Mme Christiane FORCHARD

ORDRE DU JOUR

- 45/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020**
 - 46/2020 Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**
 - 47/2020 Fixation de différents tarifs de services publics pour 2021**
 - 48/2020 Approbation du budget 2021 de l'Office de Tourisme**
 - 49/2020 Validation des tarifs 2021 de la redevance incitative des ordures ménagères**
 - 50/2020 Attribution de subventions**
 - 51/2020 Colos apprenantes – Reconduction Toussaint et Noël**
 - 52/2020 Désignation de représentants (élus) à l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »**
 - 53/2020 Déclaration des meublés/chambres d'hôtes – Mise en place de l'outil « Declaloc »**
 - 54/2020 Création d'un groupement de commandes pour le contrat de maintenance des chaudières, ventilations et groupes froids**
- Divers**

Monsieur le Président BURRUS ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes. A sa demande l'assemblée observe une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur victime d'un acte terroriste.

Monsieur Denis PETIT, maire de Liepvre, souhaite également la bienvenue dans sa commune dont il retrace l'histoire qui commence en 770.

Monsieur Denis PETIT ajoute que la CCVA va vivre une période particulière avec l'annulation des élections à Sainte-Marie-aux-Mines. Il précise que le Président Jean-Marc BURRUS, ses 2 vice-présidents et les élus communautaires qui restent en fonction continueront de travailler sur plusieurs sujets, dont notamment :

- * le développement économique (les sociétés Burger et Hartmann parlent d'agrandissement, des petits artisans cherchent des locaux, ...)
- * l'amélioration de l'habitat
- * les projets à terminer : station hydrogène, PAAW

M. PETIT indique que ce travail se fera en ayant le souci de la maîtrise des dépenses.

Il souhaite enfin à l'assemblée des débats fructueux.

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS remercie Monsieur Denis PETIT pour son accueil et passe la parole à Monsieur Jean-Pierre PIELA, Président du SMICTOM et Monsieur Nicolas PIERAUT, Directeur, qui présentent le bilan et les difficultés rencontrées en 2020 par le SMICTOM, ainsi que les perspectives pour l'avenir.

Messieurs Jean-Pierre PIELA et Nicolas PIERAUT quittent ensuite l'assemblée.

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS poursuit avec l'ordre du jour de la séance, en précisant que, compte-tenu des contraintes de calendrier, la commission permanente n'a pu se réunir au préalable : la séance de ce soir se déroulera « sans filet »

Administration Générale – Finances

Administration Générale

45/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 24/09/2020

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
ADOpte le procès-verbal de la réunion du 24/09/2020.

Délibération adoptée par 12 voix pour et une abstention (Mme Régine ORSATI, absente lors de cette séance du 24/9)

Administration Générale -Finances

Finances

46/2020 Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

M. Denis PETIT expose :

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la Communauté de communes n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, sur autorisation du Conseil de communauté, engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil communautaire doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon l'affectation et les montants suivants :

Pour le budget Principal

Chapitre –Libellé	Crédits ouverts en 2020	Montant autorisé avant le vote du BP 2021
20- Immobilisations Incorporelles	64 233 €	16 058 €
21- Immobilisations Corporelles	343 557 €	85 889 €
23- Immobilisation en cours	83 221 €	20 805 €
Total des dépenses d'investissement hors Dette	491 011 €	122 752 €

Pour le budget annexe Développement Economique

Chapitre –Libellé	Crédits ouverts en 2020	Montant autorisé avant le vote du BP 2021
20- Immobilisations Incorporelles	23 043 €	5 760 €
21- Immobilisations Corporelles	0 €	0 €
23- Immobilisation en cours	94 386 €	23 596 €
Total des dépenses d'investissement hors Dette	117 429 €	29 356 €

Pour le budget annexe Immobilier Parc Minier Tellure

Chapitre –Libellé	Crédits ouverts en 2020	Montant autorisé avant le vote du BP 2021
20- Immobilisations Incorporelles	30 000 €	7 500 €
21- Immobilisations Corporelles	20 000 €	5 000 €
23- Immobilisations en cours	228 212 €	57 053 €
Total des dépenses d'investissement hors Dette	278 212 €	69 553 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets (Général ; Développement économique et Immobilier Parc Minier Tellure) de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption des différents budgets pour l'année 2021 ;

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote des budgets 2021 (Général ; Développement économique et Immobilier Parc Minier Tellure) dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents aux remboursements de la dette.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Finances

47/2020 Fixation de différents tarifs de services publics pour 2021

Monsieur Denis PETIT expose :

Comme chaque année, il y a lieu d'adopter les tarifs de services publics à facturer tenant compte de leur réactualisation pour l'année 2021.

Aussi, les tarifs suivants sont proposés :

Loyers garages de la gendarmerie : ces loyers sont révisés automatiquement chaque année à compter du 1er Janvier selon l'indice de référence qui est l'indice de références des loyers du 3^{ème} trimestre de l'année en cours. Le tarif sera de 20,85 € mensuel.

Le même tarif sera appliqué **aux places de stationnement couvert** de la Zone de la Filature à Sainte-Croix-aux-Mines.

Régie de recettes de la médiathèque : Voir détail des tarifs dans le tableau ci-dessous

Prestations occasionnelles : Mise à disposition de la villa Burrus et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Les Clés du Val d'Argent) à titre temporaire.

Pour la mise à disposition pour des manifestations événementielles présentant un intérêt intercommunal ou à caractère public (Minéral & Gem, Patchwork, marché paysan, festival de la soupe...) :

Participation forfaitaire de 20 € / jour

Pour la mise à dispositions des bâtiments intercommunaux pour des manifestations événementielles présentant un caractère privé (séminaire de formation d'entreprise, demande de privatisation partielle des lieux pour motif personnel...) :

Les tarifs proposés sont les suivants :

Médiathèque du Val d'Argent

- Salle des miroirs 75 € / jour
- Salle boisée 150 € / jour
- Hall du rez-de-chaussée 200 € / jour
- Mise à disposition simultanée des 3 salles 400 € / jour

CIAP du Val d'Argent :

- Mise à disposition du 2^e étage, avec ses équipements 400 € / jour
(Tables, chaises, chauffeuses)

Loyer bâtiment CIAP : tarif au m² (location de bureaux) + charges

Location nacelle (la nacelle est utilisée uniquement par les collectivités du Val d'Argent) :

- tarif horaire sans conducteur H.T. 30,30 €
- tarif horaire avec conducteur H.T. 51,00 €

Tarif horaire agent technique : 25,00 €

Tarifs photocopies pour les associations bénéficiant d'une convention de partenariat :

- A4 Noire et Blanc 0,014 €
- A4 Couleur 0,065 €
- A3 Noire et Blanc 0,030 €
- A3 Couleur 0,132 €
- A0 Couleur 10,00 €
- A1 Couleur 7,00 €
- A2 Couleur 2,00 €

Tarif des documents sortis de l'inventaire de la Médiathèque Intercommunale :

- 0,50 euros par document

Facturation des documents non restitués à la Médiathèque Intercommunale :

Tarif de facturation selon le prix d'achat des documents pour les documents empruntés et non restitués à partir du moment où le ou les documents sont déclarés perdus ou volés ou dans le cas où le montant des pénalités dépasse le prix d'achat des documents.

Tarifs des interventions extérieures des agents du Pole Culture :

Les agents du Pôle Culture sont régulièrement sollicités pour intervenir à l'extérieur de leur lieu de travail. Lorsqu'il s'agit de partenariats établis sur la base d'une convention ou d'un projet porté par les services du Pôle Culture, ces interventions sont entièrement gratuites pour la structure qui en bénéficient. Dans les autres cas, il est proposé de mettre en place un tarif horaire pour ces interventions.

Il est ainsi proposé de mettre en place un tarif horaire à hauteur de 70 euros de l'heure. Ce tarif comprend, le temps de préparation de l'intervention, le temps de déplacement et l'utilisation d'un véhicule, le temps passé sur place par l'agent ainsi que le matériel nécessaire à l'intervention.

Tarifs des impressions aux Labs du Val d'Argent :

Impressions de photographies :

- A5 papier non fourni 2 €
- A4 papier non fourni 4 €
- A3/A3 + papier non fourni 8 €
- A4 papier Fine Art 6 €
- A3/A3 + papier Fine Art 12 €

Impressions en 3 dimensions :

- PLA 0,05 € le gramme
- ABS 0,05 € le gramme
- PVA 0,15 € le gramme
- PC 0,10 € le gramme
- TPU 95A 0,10 € le gramme
- Nylon 0,10 € le gramme

Loyers des zones d'activités :

Par décision du 21 Mars 2002, le Conseil avait décidé de fixer dorénavant ces loyers tous les ans intégrant notamment les variations liées à l'évolution globale de l'indice du coût de la construction. Pour 2021 les tarifs seront de :

- location de bureaux 3,79 € HT / m² / mois
- location ateliers et locaux 2,56 € HT / m² / mois

Loyer du « local vert » dans la zone de la Filature (anciens bureaux et ateliers des services techniques de la communauté de communes) : le loyer est calculé sur la base du tarif des bureaux défini ci-dessus, soit 3.79 € HT / m²/mois en 2021.

Loyer du Relais du Val d'Argent :

Le loyer du restaurant est fixé à 1 000,00 € HT mensuel (en tarif plein).
Pour le hall et pour le local du sous-sol, c'est le tarif au m² ci-dessus qui s'applique.

Transports scolaires (coût par trimestre) :

- Participation matin - soir pour les plus de 16 ans et lycéens : 86 € (avant 87 €) / trimestre (année scolaire 2019/2020)
- Participation au transport dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal : 27 € (avant 22 €)/trimestre (année scolaire 2019/2020)

Tellure :

Le loyer du bâtiment est de 33 000,00 € HT annuel.

Remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2020/2021 :

Forfait journalier Adulte :	11 €	Forfait demi-journée adulte :	9 €
Forfait journalier jeunes (- 18 ans) :	8 €	Forfait demi-journée jeune :	6 €
Forfait deux heures :	6 €	Carte 11 remontées :	7 €

Loyer de la Crèche Inter-Entreprise à Bois l'Abbesse :

Le loyer est révisé automatiquement chaque année à compter du 1er Janvier selon l'indice de référence des loyers qui est l'indice national du loyer des activités tertiaires. Le tarif est fixé à 18 086,70 € HT par trimestre pour 2021.

Consultation des archives textiles :

- Image du registre qualité : 50 € HT l'unité
- Armure d'un modèle : 200 € HT l'unité

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte les différents tarifs de services publics comme ci-dessus indiqués pour l'année 2021.

ADOpte les différents tarifs de services publics comme ci-dessus indiqués pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Monsieur Mickaël MERCIER demande pourquoi la location du « local vert » s'effectue au tarif « bureau » et non « atelier » :

Monsieur Denis PETIT répond que ce tarif a été négocié avec le locataire.

Monsieur Claude ABEL ajoute que ce tarif a été établi il y a quelques années car ce local bénéficie d'un bureau, d'une entrée à part ainsi que d'une place de parking ce qui n'est pas le cas des autres locaux de la Zone d'Activités de la Filature.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD estime qu'il est mesquin de demander 20 euros à une association qui organise sans but lucratif une animation gratuite pour les habitants dans le Parc de la Villa Burrus.

Le Président, Monsieur Jean-Marc BURRUS, répond qu'il y a une convention signée : il y a une contractualisation.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD estime qu'elle pourrait l'être à l'euro symbolique.

Administration Générale – Finances

Finances

48/2020 Approbation du budget 2021 de l'Office du Tourisme

Monsieur Denis PETIT expose :

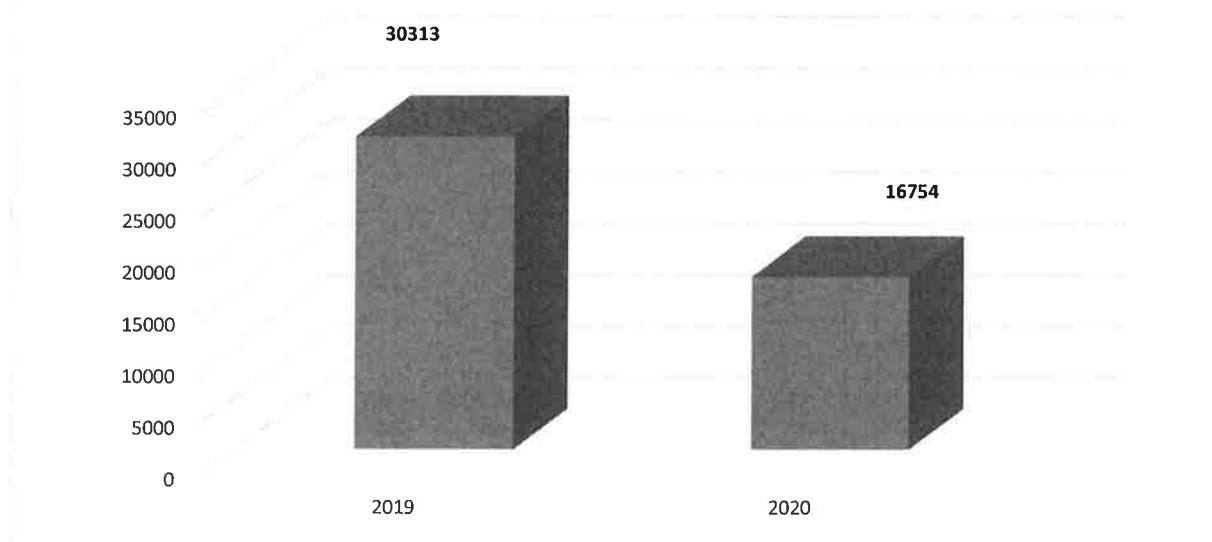
Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Val d'Argent a adopté son projet de budget 2021 lors de sa séance du 20 octobre 2020.

Conformément à l'article L.133-3 du Code du Tourisme et aux statuts de l'Office de Tourisme, le budget de l'établissement est soumis au Conseil de Communauté. Ce budget prend en compte les charges générales de fonctionnement de l'Office de Tourisme pour ses missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion ainsi que des frais de fonctionnement du parc minier "Tellure".

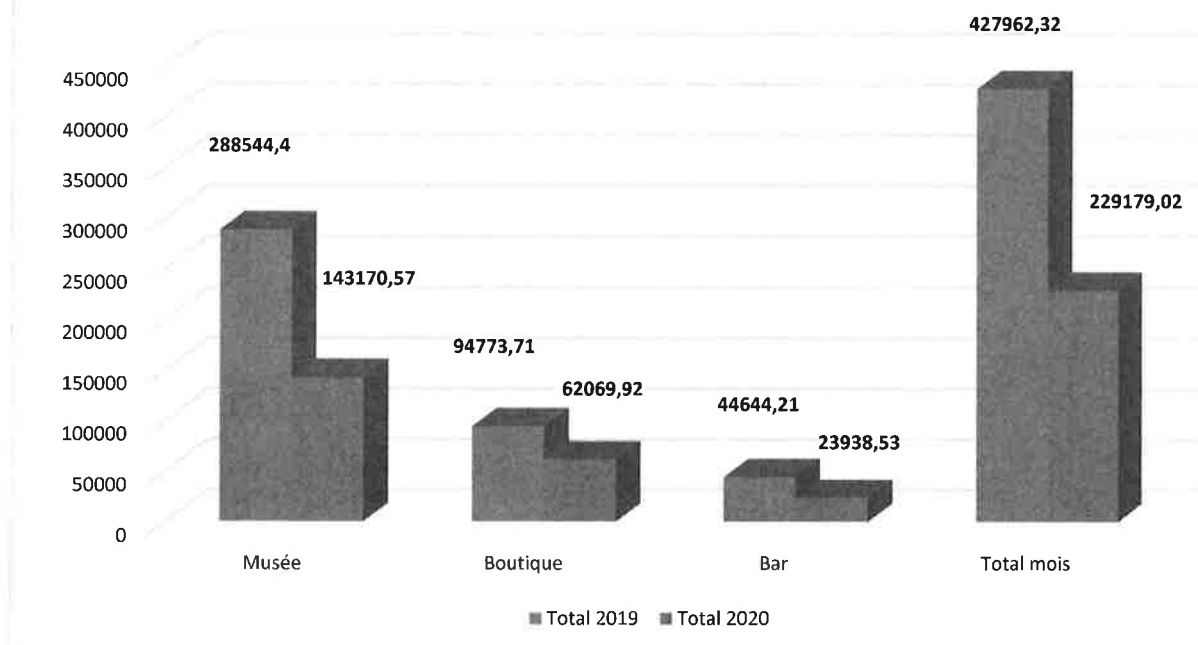
Bilan synthétique de l'exploitation Tellure pour l'année 2020

Les principales informations présentées aux élus du comité directeur réuni début octobre 2020 portaient sur le bilan d'exploitation du parc minier Tellure à travers les chiffres suivants :

Nombre de visiteurs



Comparatif CA 2019/2020



BP 2021

Le budget est présenté globalement en équilibre pour un montant de 790 650.00 € dont 771 650.00 € en section de fonctionnement et 19 000.00 € en section d'investissement.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement peuvent être résumés comme suit :

	Bureau Accueil	Tellure	TOTAL Office de Tourisme
Dépenses de Fonctionnement dont			
Charges d'exploitation	82 000.00 €	307 650.00 €	389 650.00 €
Salaires & Charges	166 000.00 €	158 000.00 €	324 000.00 €
Autres charges de gestion courante	1 000.00 €		1 000.00 €
Divers (Frais Financiers, Subventions, Formation, Dotations amortissements...)	11 150.00 €	10 000.00 €	21 150.00 €
Virement à la section d'Investissement.			
	260 150.00 €	475 650.00 €	735 800.00 €
Recettes de Fonctionnement dont			
Subvention CCVA	227 150.00 €	35 650.00 €	262 800.00 €
Autres subventions	5 000.00 €		5 000.00 €
Autres produits de gestions courantes (Taxes de séjours...)	16 000.00 €		16 000.00 €
Entrées Tellure+ Boutique +Restauration	12 000.00 €	440 000.00 €	452 000.00 €
Produits exceptionnels			
Remboursements sur rémunérations			
Excédent fonctionnement antérieur			
	260 150.00 €	475 650.00 €	735 800.00 €
	Bureau Accueil	Tellure	TOTAL Office de Tourisme
Dépenses d'Investissement dont			
Emprunts	3 500.00 €		3 500.00 €
Immobilisations	7 500.00 €	8 000.00 €	15 500.00 €
Déficit Investissement antérieur			
	11 000.00 €	8 000.00 €	19 000.00 €
Recettes d'Investissement dont			
Investissements			
Amortissements	11 000.00 €	8 000.00 €	19 000.00 €
Affectation du résultat de fonctionnement antérieur			
	11 000.00 €	8 000.00 €	19 000.00 €

Le Conseil de Communauté, après délibération,

APPROUVE le budget 2021 proposé et arrêté par l'Office de Tourisme du Val d'Argent et présenté en équilibre globalement, toutes sections confondues, à un montant de 754 800.00 € ;

DECIDE à cet effet, d'allouer pour l'année 2021 à l'Office de Tourisme du Val d'Argent une subvention d'exploitation d'un montant de 262 800.00 €,

AUTORISE le Président à signer avec l'Office de tourisme l'avenant financier à la convention de partenariat définissant notamment les modalités de versement de la subvention d'exploitation.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Monsieur Jean-Luc FRECHARD indique qu'il faudrait avoir une marge au budget 2021 de la CCVA pour l'EPIC OTVA car on ne maîtrise pas du tout les recettes 2021 de Tellure.

Monsieur Denis PETIT répond que cela sera difficile pour tous les services en 2021 : des efforts sont demandés à tout le monde.

ORDURES MENAGERES

49/2020 Validation des tarifs 2021 de la redevance incitative des ordures ménagères

M. Denis PETIT expose :

Le Comité-Directeur du SMICTOM va approuver le BP 2021 et les tarifs associés le 25 novembre 2020. Il se dirige à priori vers une non augmentation de la redevance.

Ainsi la redevance incitative 2021 devrait se traduire par la tarification indiquée ci-dessous :

Récipients de collecte en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre de levées dans l'abonnement	36						
Abonnement circuit annuel	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Abonnement Ecart annuel	166 €	191 €	241 €	316 €	392 €	518 €	1 059 €
Levée supplémentaire	3 €	4 €	6 €	8 €	11 €	15 €	34 €
Volumes conventionnés en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre d'ouvertures dans l'abonnement	44	58	87	130	173	245	555
Abonnement annuel	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Ouverture supplémentaire	2,5 €						

Vu les statuts du SMICTOM d'Alsace Centrale, considérant que celui-ci exerce l'intégralité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en lieu et place des Communautés de Communes membres ;

Vu les dispositions de l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification 2021 de la redevance incitative citée ci-dessus, sous réserve que le comité directeur du SMICTOM du 25 novembre 2020 ne décide pas d'augmenter ces tarifs.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Monsieur Jean-Luc FRECHARD estime que, politiquement, c'est important de voter ces tarifs.

Finances

50/2020 Attribution de subventions

Le bureau a étudié les demandes de subventions formulées par :

- ✓ Le Ski Club pour l'organisation des Mercredis des neiges 2019/2020 pour la somme de 2 000 €
- ✓ L'Acaps pour reconduire le concours récompensant les plus belles décorations de Noël sur le thème des nounours pour la somme de 400 €.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention au Ski Club de 1.900 € ainsi qu'une subvention à l'Acaps de 400 €

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

51/2020 Colos apprenantes – Convention Etat/CCVA/CSCVA – Reconduction Toussaint et Noël

Monsieur le Président expose :

Lors de notre séance du 10 juillet 2020 nous avons approuvé la convention relative à la mise en place des « colos apprenantes » définies par l'instruction interministérielle D 20007311 du 8 juin 2020 relative au plan vacances apprenantes été 2020, dispositif « colos apprenantes » et aide exceptionnelle aux accueils de loisirs.

Dans ce cadre l'Etat s'engage, pour des publics prioritaires, à prendre en charge jusqu'à 80% du coût du séjour (le coût d'un séjour étant plafonné à 500 € pour 5 jours, soit 4 nuitées en général). Cette aide de l'État est plafonnée à 400 euros par mineur et par semaine.

Par mail du 30 septembre 2020 la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations nous a informés de la reconduction du dispositif pour les vacances de Toussaint et Noël 2020. Pour cette nouvelle période, les modalités demeurent inchangées.

Pour les vacances de la Toussaint, le projet élaboré par le Centre Socio-Culturel concerne 60 séjours, soit un coût total de $60 \times 500 = 30.000 \text{€}$. L'aide de l'Etat s'élèverait à 24.000€ : il resterait 6.000 € à charge de la CCVA.

Pour les vacances de Noël, le projet élaboré par le Centre Socio-Culturel concerne également 60 séjours : il resterait également 6.000 € à charge de la CCVA.

Pour ces 2 périodes de vacances le coût total pour la CCVA s'élèverait donc à 12.000 €.

Afin de pouvoir mettre en paiement les factures correspondantes, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 62268 Autres honoraires, conseils.... + 48 000 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 74718 Participations de l'Etat Autres + 48 000 €

Le Conseil de Communauté,

APPROUVE la reconduction du dispositif « colos apprenantes » pour les vacances de la Toussaint et de Noël 2020

AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à cette reconduction

ADOPTE la décision budgétaire modificative Nr 2 suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 62268 Autres honoraires, conseils.... + 48 000 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 74718 Participations de l'Etat Autres + 48 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Madame Noëllie HESTIN indique qu'en été des enfants ont quand même pu bénéficier de vacances subventionnées, mais par un autre dispositif.

Administration Générale

52/2020 Désignation de représentants (élus) à l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »

Le Comité de Direction de l'OTVA est composé de 6 élus titulaires et de 6 élus suppléants désignés par la Communauté de Communes. Il est complété par ailleurs de 5 représentants titulaires et de 5 suppléants à proposer en accord avec les socio-professionnels du tourisme.

Lors de notre séance du 8 juin 2020 nous avons désigné les élus suivants comme représentants du Conseil Communautaire au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Val d'Argent :

Elus titulaires :

Gaëlle SKOCIBUSIC
Jean-Marc BURRUS
Jean-Luc FRECHARD
Denis PETIT
Christiane FORCHARD
Thomas RUSTENHOLZ

Elus suppléants :

Camille IMHOFF
Régine ORSATI
Rémy VOINSON
Mickaël MERCIER
Josiane DOLL
Niels KRUGER

Suite à la démission de Mme Christiane FORCHARD (cf son mail du 28/09/2020), il y a lieu de désigner un nouvel élu titulaire. Il est proposé de désigner Régine ORSATI comme élue titulaire et Noëlie HESTIN comme élue suppléante.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne Mme Régine ORSATI comme élue titulaire pour représenter la CCVA à l'EPIC OTVA

Désigne Mme Noëlie HESTIN comme élue suppléante pour représenter la CCVA à l'EPIC OTVA

Précise que le collège des élus représentants la CCVA à l'EPIC sera dorénavant le suivant :

Délégués titulaires :

Gaëlle SKOCIBUSIC
Jean-Marc BURRUS
Jean-Luc FRECHARD
Denis PETIT
Régine ORSATI
Thomas RUSTENHOLZ

Délégués suppléants :

Camille IMHOFF
Noëlie HESTIN
Rémy VOINSON
Mickaël MERCIER
Josiane DOLL
Niels KRUGER

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

TOURISME

Développement touristique

53/2020 Déclarations des meublés, chambres d'hôtes – Mise en place de l'outil « DECLALOC »

Depuis quelques années, afin d'améliorer la perception de la taxe de séjour, la Communauté de Communes du Val d'Argent a adhéré à l'organisme « Nouveaux Territoires ».

Dans le cadre de cette adhésion, « Nouveaux Territoires » propose la mise en place d'un nouvel outil, « DECLALOC », qui facilitera l'enregistrement et le suivi des déclarations des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, déclarations qui doivent se faire auprès du Maire de la commune où est situé le meublé ou la chambre d'hôte.

Cet outil permettra aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes ;

Je vous propose d'accepter la mise en place de cet outil et de signer une convention entre :

- la Communauté de Communes du Val d'Argent qui adhère à « Nouveaux Territoires »
- l'Office de Tourisme du Val d'Argent qui gère le dossier « Taxe de séjour »
- les communes du Val d'Argent : l'enregistrement des déclarations en Mairie s'en trouvera facilité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE la mise en place de l'outil « DECLALOC » proposé par « Nouveaux Territoires ».

APPROUVE les termes du projet de convention annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer la convention CCVA/OTVA/Communes citée ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

54/2020 Création d'un groupement de commandes pour le contrat de maintenance des chaudières, ventilations et groupes froids

Pour faciliter les démarches et pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix la Communauté de communes du Val d'Argent propose, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, de constituer un groupement de commandes afin de renouveler le contrat de maintenance des chaudières, ventilations et groupes froids.

Une convention constitutive de ce groupement de commande doit être signée par les membres du groupement. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement. Celui-ci sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Lancement d'ici la fin d'année 2020 d'une MAPA pour la maintenance des installations de chauffage pour les membres suivants :
 - CCVA
 - Commune de Sainte-Marie-aux-Mines
- Décembre 2020 : signature des marchés

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un groupement de commande à l'échelle du Val d'Argent pour la maintenance des installations de chauffage, ventilations et groupes froids,

AUTORISE le Président à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Monsieur Jean-Luc FRECHARD indique qu'il y a des artisans locaux qui sont compétents en chauffage, mais pas en froid : il y aura lieu de leur suggérer d'utiliser la sous-traitance.

POINTS DIVERS

A. SOUVENIR FRANCAIS

Monsieur Jean-Luc FRECHARD rappelle la quête du 1^{er} novembre : des urnes sont mises en place à l'entrée des cimetières pour recueillir les dons.

Monsieur Denis PETIT rappelle que la commune de Lièpvre fleurit la tombe du dernier soldat tombé en 1918.

B. ANNULATION DES ELECTIONS A STE-MARIE-AUX-MINES

Madame Noëllie HESTIN indique que ce conseil communautaire est le dernier à laquelle elle participera avant les élections municipales à Sainte-Marie-aux-Mines.

Madame Noëllie HESTIN précise que l'équipe municipale sainte-marienne est prolongée jusqu'au 17 novembre 2020 inclus. Elle espère, même en l'absence des délégués sainte-mariens, que le travail continuera et rappelle les dernières réunions :

- Le 19 octobre : point sur la mise en service de la station hydrogène
- Le 21 octobre : commission « Habitat », sous la présidence de Régine ORSATI : permis de louer,
- Le 29 octobre : prochaine réunion de la commission « Développement Local et Transition », avec la nécessité de faire le bilan de la Charte de Territoire de 2015 et de la réactualiser afin qu'elle devienne un outil de pilotage pour le mandat.

Madame Noëlie HESTIN souhaite bonne chance au Conseil Communautaire pour les trois mois à venir.

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS précise que la vie politique ne s'arrête pas, les réunions de travail vont continuer. Le Conseil pourra se réunir à 7 (avec un quorum à 4) pour les affaires courantes.

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS ajoute que le Conseil a bien travaillé ces derniers mois : la dynamique est lancée.

C. TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS indique qu'il a été interpellé par des parents d'élèves du Lycée, mécontents au sujet du TER qui s'arrêtait toutes les heures devant le Lycée Général de la rue Osmont à Sainte-Marie-aux-Mines.

Désormais, il ne va plus forcément jusqu'à la Cité Scolaire.

Madame Noëlie HESTIN résume le problème en expliquant que la situation est insatisfaisante pour tout le monde : les lycéens n'ont plus le même cadencement qu'avant et les autres usagers perdent du temps lorsque le bus fait un détour en haut de la ville.

Madame Noëlie HESTIN ajoute que le Proviseur a relancé la Région pour améliorer la situation et qu'elle a rencontré Monsieur LOQUET (Directeur de l'Antenne de la Région à Sélestat) : une réunion doit être programmée prochainement avec un bureau d'Etudes.

Monsieur Claude ABEL estime que cela révèle un dysfonctionnement au sein d'une même organisation (la Région, qui gère à la fois le transport scolaire et le TER) : le bus TER est moins cher que le bus scolaire, ce qui n'est pas normal sur une si courte distance. Le principe est que le TER renforce le service et fasse un détour pour transporter l'ensemble des élèves matin et soir.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD indique que cette question serait à poser à la future Collectivité Européenne d'Alsace.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21H.

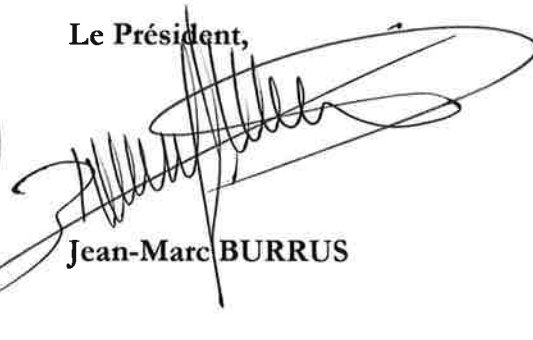
Le secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN



Le Président,



Jean-Marc BURRUS

